

OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER(ÈRE) SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS



DESCRIPTION DU POSTE

Située en Abitibi-Témiscamingue, la Ville de Malartic est une ville dynamique qui se distingue par sa richesse culturelle, son développement économique en plein essor et la qualité de vie qu'elle offre à ses citoyens.

La Ville de Malartic est à la recherche d'un(e) journalier(ère) surnuméraire pour se joindre à l'équipe du Service des travaux publics et participer à l'entretien des infrastructures municipales, notamment aux opérations de déneigement durant la saison hivernale.

Il s'agit d'un rôle essentiel au bon fonctionnement du Service des travaux publics, contribuant à l'entretien, à la sécurité et à l'amélioration des infrastructures municipales, en collaboration avec les membres de l'équipe, au bénéfice de toute la communauté.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du directeur du Service des travaux publics, la personne titulaire du poste exerce notamment les responsabilités suivantes :

- Participer aux opérations de déneigement et de déglacage des rues, des trottoirs, des stationnements et des autres espaces municipaux;
- Effectuer le déneigement manuel des accès aux bâtiments municipaux, des escaliers, des bornes-fontaines et des autres installations publiques;
- Participer aux opérations d'épandage d'abrasifs et de fondants;
- Effectuer le transport et la manutention de matériaux, de marchandises et d'équipements;
- Participer à l'entretien courant des véhicules, des outils et des équipements utilisés;
- Effectuer divers travaux d'entretien et de réparation mineure des bâtiments et des installations municipales;
- Participer aux travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales, notamment les rues, les trottoirs et les réseaux d'aqueduc et d'égout;
- Effectuer divers travaux d'entretien saisonnier, notamment la tonte de gazon, le débroussaillage et l'entretien des espaces publics;
- Accomplir toute autre tâche connexe demandée par son supérieur immédiat.

FORMATION ET EXPÉRIENCE

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES);
- Posséder un minimum d'un (1) an d'expérience pertinente;
- Détenir un permis de conduire valide de classe 5;
- Détenir un permis de conduire de classe 3 (un atout);
- Posséder de l'expérience en conduite de machinerie lourde ou d'équipements de déneigement (un atout);
- Avoir une expérience de travail en milieu municipal (un atout).



VILLE DE
MALARTIC

OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER(ÈRE) SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS



DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature avant la date limite en envoyant leur curriculum vitae à l'adresse suivante :

dotation@ville.malartic.qc.ca

DATE LIMITE POUR POSTULER

8 novembre 2026

Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'EMPLOI

- Travail majoritairement à l'extérieur, dans des conditions météorologiques variées;
- Horaire de travail pouvant varier selon les besoins opérationnels du service;
- Disponibilité requise pour travailler de soir, de nuit, de fin de semaine et sur appel, au besoin.

COMPÉTENCES CLÉS

- Faire preuve de débrouillardise, d'autonomie et d'initiative;
- Posséder un bon sens de l'organisation et des priorités;
- Être polyvalent et avoir une bonne capacité d'adaptation;
- Être en mesure d'effectuer des travaux manuels exigeants physiquement, principalement à l'extérieur, dans des conditions météorologiques variées;
- Avoir de bonnes aptitudes pour le travail d'équipe;
- Faire preuve de fiabilité, de vigilance et d'un souci constant de la sécurité au travail.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES SOCIAUX

- Poste surnuméraire à temps plein : 35 à 40 heures par semaine;
- Horaire de travail variable (jour, soir et fin de semaine);
- Date d'entrée en fonction : Novembre 2026;
- Gamme complète d'avantages sociaux (régime de retraite à cotisations déterminées, assurance collective, programme d'aide aux employés, programme de perfectionnement, diverses primes, etc.);
- Taux horaire : entre 20,41 \$ et 25,51 \$, selon l'expérience.

Le salaire et les conditions de travail sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.



VILLE DE
MALARTIC